



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023.04.05

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 13 avril 2023

Compte financier unique 2022 - Budget Ville

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2023

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 31

Nombre d'absents : 1

Procurations : 1

Nombre de votants : 31

Vote

Ayant voté pour 23

Ayant voté contre 6

S'étant abstenu 2

N'ayant pas pris part au vote 1

L'an 2023 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Julie MERCIER, Dominique CAP

Etaient représentés :

Loise QUERE À Sylvain GANGLOFF

Compte financier unique 2022 - Budget Ville**Rapporteur :****Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé :**

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »

Pris connaissance des pièces annexes afférentes au « Budget Ville » ;

Pris connaissance de la présentation faite aux membres de la Plénière comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AUTORISATIONS BUDGETAIRES DEPENSES	13 572 717,10 €	9 227 580,35 €	22 800 297,45 €
DEPENSES REALISEES	12 310 477,25 €	4 546 560,04 €	16 857 037,29 €
TOTAL DEPENSES	12 310 477,25 €	4 546 560,04 €	16 857 037,29 €
RECETTES REALISEES	13 762 070,14 €	4 827 240,94 €	18 589 311,08 €
EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE (1068)		941 322,10 €	941 322,10 €
TOTAL RECETTES	13 762 070,14 €	5 768 563,04 €	19 530 633,18 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	1 451 592,89 €	1 222 003,00 €	2 673 595,89 €
RESULTAT DE FONCT. REPORTE 2021 (002)	400 000,00 €		400 000,00 €
RESULTAT D'INVEST. REPORTE 2021 (001)		908 136,02 €	908 136,02 €
RESULTAT REEL CUMULE	1 851 592,89 €	2 130 139,02 €	3 981 731,91 €

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2022 du Budget Ville susvisé ;

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 06 avril 2023

Délibération du Conseil Municipal : Motion adoptée par 23 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 2.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 13 avril 2023

Le Maire,
Dominique CAP



Le secrétaire de séance,
Rémy JEZEQUEL



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 18 avril 2023
Publié le 19 avril 2023

Présentation du Budget Ville

Compte Financier Unique 2022

Sommaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RESULTAT 1.851.592,89€ en 2022 contre 1.341.322,10€ en 2021	2
1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	2
2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	5
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESULTAT 2.130.136,02€ en 2022 contre 908.136,02€ en 2021	8
1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	8
2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11
RESULTAT :	12
DETTE – CAPACITE DE DESENDETTEMENT :	12
QUELQUES ELEMENTS DE COMPARAISON :	12
CONCLUSION :	12

Le compte financier unique est établi avec une section de fonctionnement excédentaire à 1.851.592,89€ et une section d'investissement excédentaire à 2.130.139,02€

Le comparatif des comptes se fait de compte administratif (CA) à CA.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RESULTAT 1.851.592,89€ EN 2022 **CONTRE 1.341.322,10€ EN 2021**

1-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 10,65% entre 2021 et 2022. Cette hausse s'explique principalement par la forte inflation supportée par les charges à caractère général, les revalorisations appliquées sur les charges de personnel et une contribution plus forte de la commune via les subventions exceptionnelles.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2.926.422,68€ en 2022 contre 2.453.284,73€ en 2021

Les dépenses de ce chapitre augmentent de 19,29% entre 2021 et 2022.

Les principaux comptes concernés par cette hausse, sont :

- La reprise de l'ensemble des activités des services : +12.000€
- Les dépenses de fluides, énergie et eau (en raison de l'intégration de l'école Mona Ozouf en année pleine mais surtout de la hausse des tarifs sur les contrats) : + 334.000€ (71% de la hausse des dépenses du chapitre)
- Les dépenses de denrées alimentaires avec les révisions très régulières des prix demandés par les fournisseurs : +52.000€
- La prise en charge du loyer pour la relocalisation du secours populaire le temps des travaux : + 9.600€
- Les locations de matériels pour l'organisation des manifestations en lien avec la reprise de toutes les activités et le lancement de nouvelles : +23.000€
- Les interventions sur les bâtiments publics liées à des prestations de prévention le temps de la réalisation de travaux et également de réparation suite à des dégâts en lien avec les évènements climatiques (tempête, forte pluie,...) : +41.000€
- La souscription de l'assurance dommage ouvrage pour les travaux du skatepark, dépense auparavant intégrée dans les dépenses d'investissement de l'opération mais qui ne peut plus l'être: 40.000€

- La reprise des formations dont beaucoup ont été reportées des années précédentes et la formation au logiciel incovar pour la gestion du temps et des absences des agents. Ce qui entraîne la hausse des frais de déplacement pour se rendre à ces formations : +16.000€
- L'organisation d'un séminaire pour les élus de la majorité et les chefs de service, d'une journée de rencontre professionnelle entre tous les agents, qui avait lieu avant le COVID et qui ont pu être remis en place en 2022 : +22.000€
- Les frais de publication toujours en lien avec la reprise des activités mais aussi avec la hausse des coûts de prestation : +12.000€
- Les frais bancaires en raison de l'ouverture à de multiples possibilités de paiement des factures (Payfip, Prélèvement, CESU) : +2.800€

Parmi les comptes ayant eu des baisses significatives, il faut noter :

- Les fournitures de petits équipements et de fournitures non stockées, (pas de nouveaux besoins sur les protections déjà acquises lors du COVID) et des achats plus groupés sur les équipements pour une optimisation des coûts : -15.000€
- Les produits d'entretien sont revenus à un niveau courant : -6.000€
- La révision ou l'arrêt de certains contrats de prestation : -15.000€
- Moins de réparation sur le matériel : -8.000€
- Pas d'étude en fonctionnement sur l'année 2022 : -11.000€
- La réaffectation des cotisations Guso (Guichet Unique du Spectacle occasionnel) dans le chapitre charges de personnel : -10.000€
- La poursuite de la dématérialisation qui a permis une nouvelle baisse des frais d'affranchissement : -5.000€

Chapitre 012 – Charges de personnel : 5.412.572,61€ en 2022 contre 5.081.012,35€ en 2021

Les dépenses de personnel augmentent de 6,51% entre 2021 et 2022.

Les principales hausses concernent :

- L'augmentation du point d'indice en juillet et la revalorisation successive du SMIC et donc dans la même proposition les cotisations sur salaire : + 180.000€
- Les élections de 2022 : +20.000€

- Le paiement du CIA (Complément indiciaire annuel) faisant partie du RIPSEFP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) de l'année 2021 : +26.000€
- Le versement des indemnités chômage pour les fonctionnaires ayant demandé une rupture conventionnelle et de l'indemnité d'une nouvelle rupture conventionnelle acceptée en 2022 : + 17.000€
- La participation aux chèques déjeuners, car le nombre d'agent adhérent à cette prestation est croissant : + 23.000€
- La cotisation d'assurance : +30.000€
- Les cotisations au centre de gestion (CDG) et au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), étant basées sur la masse salariale, elles évoluent dans la même proportion (+8.000€)
- L'application de l'indemnité inflation : +14.000€ (même si cette dernière se retrouve également en recette)

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1.684.721€ en 2022 contre 1.660.842,88€ en 2021

Les dépenses de ce chapitre concernent le prélèvement de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain : 94.000€), l'attribution de compensation versée à Brest Métropole suite aux transferts de compétences et enfin le dégrèvement des jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1.360.235,69€ en 2022 contre 1.274.175,12€ en 2021

Ce chapitre augmente de 6,75%, les subventions versées aux associations représentent la plus forte augmentation de ce chapitre (+59.000€), notamment liée à la prise en charge des subventions exceptionnelles dans ce chapitre à compter de 2022.

Les autres augmentations concernent les contrats d'associations avec une augmentation des effectifs (+13.000€), les droits sur les diffusions de musique (SACEM et Centre National de la Musique : +10.000€).

Les indemnités des élus ont également bénéficié de l'augmentation du point de l'indice.

Chapitre 66 – Charges financières : 99.093,75€ en 2022 contre 114.571,23€ en 2021

Le remboursement des intérêts est moins important qu'en 2021, les emprunts de la commune sont majoritairement anciens, la part des intérêts restants dus sur ces derniers est donc faible.

De plus, l'impact budgétaire du dernier emprunt souscrit fin 2021 de 2023.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Affiché le
ID : 029-212901896-20230420-2023_04_55-AR

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2.448,78€ en 2022 contre 45.382,93€ en 2021

Avec le passage en nomenclature M57, les subventions exceptionnelles ne sont prises en compte dans ce chapitre.

Les dépenses 2022 ne concernent que les annulations de titres sur exercices antérieures.

Dépenses d'ordre : 824.982,74€ en 2022 contre 496.414,10€ en 2021

Les dépenses d'ordre concernent :

Les amortissements des biens acquis en investissement sur les années antérieures dont la dépense est impactée à partir de l'année N+1. Cette dépense est en hausse en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'application du prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent des cessions de bien, et donc des sorties de l'actif pour :

- Reprise du véhicule IVECO lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule

Ces dépenses sont fluctuantes d'une année sur l'autre, et concernent des dépenses non budgétaires, c'est-à-dire, qu'elles ne donnent pas lieu à des inscriptions budgétaires préalables à leur réalisation. Dans le cadre des dépenses, il s'agit de faire apparaître la moins-value produite par cette sortie d'actif.

2-Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement augmentent de 13,60% par rapport à 2021, soit à un rythme supérieur aux dépenses.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 54.753,69€ en 2022 contre 5.461,68€ en 2021

Ce chapitre concerne le remboursement perçu sur les salaires versés aux agents, à la fois par l'assurance, la sécurité sociale, le centre de gestion pour les heures syndicales et tous les autres organismes agissant sur la masse salariale.

Mais également, le financement partiel du poste de Conseiller Numérique (25.000€), la compensation de l'indemnité inflation (indiquée dans les charges de personnel : 14.000€)

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

en 2022 contre 1.090.091,19€ en 2021

Les recettes sont revenues à leur niveau d'avant COVID (hors refacturation de la Caisse des écoles). Les prestations payantes proposées par les services sont en hausse et l'arrivée de Mona Ozouf a permis de revoir à la hausse les places ouvertes en centre de loisirs ce qui a pour effet d'accroître les recettes.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 9.858.878,02€ en 2022 contre 9.507.431,08€ en 2021

Les recettes de ce chapitre ont évolué à la hausse de 3,70%.

Cette évolution est l'accumulation de plusieurs recettes :

- Les recettes fiscales : + 321.000€ dont 285.000€ en fiscalité 2022 uniquement lié en effet base, les taux étant restés inchangés et 36.000€ pour des régularisations des années antérieures.
- Le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) : + 4.000€
- La dotation de solidarité : +17.000€
- La taxe sur les terrains devenus constructibles : + 27.000€

La seule baisse de recettes porte sur les droits de mutation, -13.000€.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1.642.290,25€ en 2022 contre 1.656.815,33€ en 2021

Les recettes de ce chapitre sont en baisse de à 0,85%.

Les principales recettes à l'origine de cette baisse sont la dotation globale de fonctionnement (-2,79%) et la dotation nationale de péréquation (-7,09%).

Mais cette baisse est contrebalancée par des augmentations sur les autres recettes :

- FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2021 : + 8.000€
- Subventions de fonctionnement : +30.000€
- La dotation sur les titres sécurisés : +2.500€ au vu nombre de traitements réalisés

Et également l'apparition de nouvelles recettes ou recettes exceptionnelles :

- Les recettes liées au Service Minimum d'Accueil mis en place en septembre 2022 : 461€
- Les participations liées à l'organisation des élections : 6.578€
- La dotation de recensement : 2.421€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

151.621,96€ en 2021

En 2022, ce chapitre tient compte d'une recette exceptionnelle de 379K€ qui correspond à l'excédent dégagé par le budget Lotissement de Kerdrevel.

Concernant les loyers, les recettes sont légèrement à la hausse, avec une reprise des locations de salle.

Chapitre 76 – Produits financiers : 49,79€ en 2022 contre 63,18€ en 2021

Les recettes de ce chapitre concerne le remboursement par le budget annexe du Port de Lauberlac'h, d'une quote part d'un emprunt souscrit par le budget Ville au profit de ce dernier, afin qu'il puisse réaliser les investissements nécessaires.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 127.017,76€ en 2022 contre 15.984,72€ en 2021

Ces recettes sont exceptionnelles dans le sens où, elles n'ont pas vocation à être présentes d'un exercice à l'autre.

Pour 2002, il s'agit de cessions de véhicules (Iveco, Clio et C3) les recettes réellement perçues par la commune, abstraction faite des moins-values ou plus-values générées (14.500€), la vente du dernier local commercial (108.000€) et enfin, des annulations de mandat sur exercices antérieurs liés à des avoirs qui n'ont pas pu être déduits sur des factures.

Recettes d'ordre : 43.936,63€ en 2022 contre 39.536,30€ en 2021

Les recettes d'ordre comprennent principalement deux types de recettes :

- Les travaux en régie, les travaux réalisés par les services techniques sont intégrés à l'actif de la commune pour le jeu des écritures d'ordre
- L'amortissement des subventions reçues pour des biens amortissables

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESULTAT 2.130
CONTRE 908.136,02€ EN 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Affiché le
ID : 029-212901896-20230420-2023_04_55-AR

1-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de 2022 se décomposent de la manière suivante :

Opérations d'équipement : 3.352.641€ en 2022 et 3.606.725€ de RAR (Restes à réaliser) contre 4.865.782€ en 2021

- ***Culture : 123.721€ et 660.317€ de RAR***
- Ravalement et travaux d'accessibilité de la médiathèque : 27.421€ et 10.071€ de RAR
- Equipements lumière et son : 25.800€
- Renouvellement du fonds documentaire : 32.225€
- Lancement des travaux d'extension de ravalement de l'avel vor : 22.267€ et 577.733€ de RAR
- Véhicule : 47.382€ de RAR
- ***Bâtiments communaux divers : 128.646€ et 300.969€ de RAR***
- Contrôle d'accès et alarmes : 40.734€
- Rénovation et extension du secours populaire : 3.159€ et 196.840€ en RAR
- Aménagement de la Mairie : 12.247€ et 75.552€ de RAR
- ***Edifices religieux : 151.933€ et 315.155€ de RAR***
- Restauration placître de la Chapelle St Jean : 133.289€
- Travaux Eglise Phase 1 : 18.644€ et 181.355€ de RAR
- ***Ports : 32.033€ et 20.952€ de RAR***
- Travaux suite à diagnostic : 29.048€ et 20.952€ de RAR
- Matériel : 2.985€
- ***Informatique : 113.347€ et 3.402€ de RAR***
- Divers matériels dans les services : 40.274€ et 2.205€ de RAR
- Equipement pour le télétravail : 13.736€
- Licences logiciels des services : 59.336€

- Installation d'un Wifi public : 1.197€ de RAR
 - **Cadre de vie : 66.562€ ET 195.358€ de RAR**
- Réserve foncière : 17.094€
- Diagnostic énergétique Acte 2 : 13.998€
- Démarche concertation Centre Bourg et Renouvellement Urbain de la rue Mathurin Thomas : 13.976€
- Vidéoprotection : 194.000€ de RAR
 - **Equipements sportifs : 149.672€ et 699.559€ de RAR**
- Interventions salle Cleguer : 14.490€ de RAR
- Châssis de la vitre du local à vélos de Roz Avel : 14.071€ de RAR
- Lancement de la rénovation de la Fontaine Blanche : 4.380€ et 630.620€ de RAR
- Interventions dans diverses salles : 43.066€ et 38.000€ de RAR
- Mur d'escalade : 75.645€
 - **Budget Participatif : 961€ et 10.419€ de RAR**
- Projets 2021 : 961€ et 10.419€ de RAR
 - **Transition Ecologique : 91.805€ et 33.926€ de RAR**
- Subvention VAE : 32.150€
- Subventions aux particuliers : 36.750€
- Mobilité durable : 47.943€ et 30.939€ de RAR
- Biodiversité : 11.712€ et 1.583€ de RAR
- Aménagement des sentiers côtiers : 12.666€ et 2.844€ de RAR (complément opération 41)
 - **Enfance : 8.616€ et 7.517€ de RAR**
- Remplacement rideaux dans les chambres de la petite enfance : 5.047€
- Equipement centre de loisirs Mona Ozouf : 7.517€ de RAR
 - **Equipements techniques : 69.731€ et 787€ de RAR**
- Rénovation de la cour de l'atelier : 29.820€
- Véhicule pour la Direction Générale : 31.585€
 - **Jeunesse : 2.658€ et 550€ de RAR**

- Matériel de musique : 2.658€
 - **Ecole et Restauration : 158.270€ et 173.745€ de RAR**
- Extension et rénovation de Keravel : 57.411€ et 173.231€ de RAR
- Demandes des enseignants : 41.790€
- Véhicule de la cuisine : 39.000€
- Equipement de la cuisine : 19.685€ et 204€ de RAR
 - **Programme n°36 – Groupe scolaire Mona Ozouf : 912.680€**
- Solde des travaux : 912.680€
 - **Programme n°37 – Skatepark : 938.873€ et 1.126.767€ de RAR**
- Etudes et démarrage des travaux : 938.873€ et 1.126.767€ de RAR

Le solde restant correspond à des réalisations de dépenses engagées en 2021 et soldées en 2022.

Chapitre 204 – Subvention d'équipement : 76.908€ en 2022 contre 69.736,27€ en 2021

Ce chapitre comprenait jusqu'en 2021 l'ensemble des subventions accordées aux particuliers pour la réalisation de dépenses en faveur du développement durable (Vélo électrique, poêle, fenêtres, ...) mais avec le passage en nomenclature M57 et la création des opérations d'investissement, ce chapitre ne comprend plus que l'attribution de compensation de la section d'investissement à la métropole qui a été mise en place à compter de 2022.

Chapitre 16 - Emprunts : 790.909,96€ en 2022 contre 784.997,02€ en 2021

Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune pour le financement de ses investissements antérieurs. L'impact de l'emprunt souscrit en 2022 n'a lieu qu'à compter de 2023.

Chapitre 26 - Participations : 0€ en 2022 contre 1.500€ en 2021

Pas de prise de participation au cours de l'année 2022.

Opération d'ordre : 326.101,26€ en 2022 contre 156.931,54€ en 2021

Ces opérations d'ordre sont la contre passation des écritures de la section de fonctionnement sur les travaux en régie, sur les amortissements des subventions d'investissement

Les autres dépenses d'ordre concernent les avances versées aux entreprises sur les travaux et récupérées lorsque le pourcentage contractuel des travaux est atteint.

Et enfin, la contre passation de la cession des véhicules dans le cadre des écritures d'ordre non budgétaires.

2-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus ont été financées de la manière suivante :

Chapitre 13 - Subventions : 420.000,00€ en 2022 contre 82.632,75€ en 2021

Les subventions perçues portent sur les soldes de l'opération de Mona Ozouf, DETR 2019 et 2020, DSIL et enfin, au titre de la sécurisation du groupe scolaire.

Chapitre 16 - Emprunts : 2.500.000€ en 2022 contre 0€ en 2021

Afin de financer les différentes opérations d'investissement, un emprunt de 2.500.000€ a été souscrit auprès du crédit agricole au taux fixe de 3,09 % sur 15 ans.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1.720.415,67€ en 2022 contre 12.419.198,61€ en 2021

Ce chapitre comporte trois types de recettes :

- Le fond de compensation sur le TVA qui est perçu sur les investissements éligibles de l'année N-1 : 759.541€.
- La taxe d'aménagement qui découle des travaux réalisés par les ménages et les entreprises sur la commune : 19.000€
- L'excédent de fonctionnement de l'année N-1 capitalisé, soit la part du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente qui est mis à disposition des investissements de l'année N : 941.322,10€ soit le report du résultat de fonctionnement établi à fin 2021 prévu pour l'investissement.

Chapitre 27 – Créances et prêts : 1.000€ en 2022 contre 1.000€ en 2021

Un prêt a été souscrit par la commune mais dont une partie est pris en charge par le budget annexe de Lauberlac'h Four à chaux, qui en a profité pour certaines de ces acquisitions passées. Ce montant correspond au remboursement du capital de cette souscription.

Recettes d'ordre : 1.107.147,37€ en 2022 contre 613.809,34€ en 2021

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement sont de 3 sortes :

- Les amortissements des biens acquis les années antérieures
- La contrepassation des avances versées aux fournisseurs lorsque le pourcentage contractuel des travaux est atteint
- La contre passation de la cession de bien en écritures non budgétaires sur la section d'investissement pour rendre effectif la sortie de l'actif

RESULTAT :

Le compte administratif de 2022 présente :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2022 (A)	1.451.592,89€	1.122.003,00
Résultat cumulé à fin 2021 (B)	+400.000€	+908.136,02€
Résultat cumulé à fin 2022 (A+B)	1.851.592,89€	2.130.139,02€

L'affectation de ces résultats est la suivante :

- Excédent d'investissement reporté sur les recettes d'investissement
- Excédent de fonctionnement décomposé ainsi :
 - 485.000€ : conservé en recettes de fonctionnement
 - 1.366.592,89€ : capitalisé en recettes d'investissement

DETTE – CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 11.876K€

La capacité de désendettement de la commune est donc de 4,7 années, soit bien en dessous du seuil de vigilance établi à 9 ans.

QUELQUES ELEMENTS DE COMPARAISON :

Au vu des éléments de comparaison mis à disposition de la commune à ce jour (données 2021 – Valorisation des données comptables établies par la DGFIP), les éléments suivants peuvent en être extraits :

- En termes de dépenses d'équipement, la commune a dépensé 362€ par habitant quand la moyenne de strate au niveau du département est de 307€/hab, au niveau régional de 315€/hab et au national de 324€/hab
- En termes d'encours de dette, la commune est à 741€/hab quand la moyenne de la strate au niveau départemental est à 818€/hab, au niveau régional à 803€/hab et au niveau national à 816€/hab

CONCLUSION :

La commune présente donc une situation financière saine avec une vigilance accrue sur la section de fonctionnement pour permettre de financer au maximum les investissements via l'autofinancement.